



Gourbit le 05 juin 2026

ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr

Site : www.mairie-gourbit.fr

<p>Compte rendu conseil Municipal du 5 juin 2026</p>
--

Le vendredi 05 juin 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard DEFFARGES.

Secrétaire de la séance : Madame Claudie VEYSSIERE

Présents : Monsieur Bernard DEFFARGES, Madame Claudie VEYSSIERE, Monsieur Michel DEDIEU, Madame Bernadette LAGUERRE, Monsieur Jean-Louis CONTE, Monsieur Jean-Jacques ROUJAS

Absente : Madame Emma HARTIG pouvoir à Monsieur Bernard DEFFARGES

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du Conseil du 18 avril 2026

Vote des délégués à la Commission Communale de l'Impôt Direct

Questions diverses

Délibérations du conseil :

CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (N° DE_035_2026)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur

Jours et heures d'ouverture du secrétariat de Mairie : Jeudi de 9 h à 12 h, Samedi de 9 h à 12 h

départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires

Monsieur Dejean Jacques	Monsieur Allart Benoit
Madame Groboillot Cécile	Madame Bonnet Pauline
Madame Mopin Orlando Maéva	Madame Cabibel Noizat Claudie
Madame Mourraut Roujas Martine	Monsieur Dutaur Yvan
Madame Rascol Iéa	Madame Goueille Romane
Madame Roche Aurélie	Monsieur Roussel Patrick
Monsieur Théron Sébastien	Monsieur Bacquey Pierre
Madame Roméro Lola	Monsieur Bailleux Eric
Madame Gladieux Anne - Marie	Monsieur Beyne Eric
Madame Maumont Deffarges Josiane	Madame Calles Faustine
Madame Coubère Susigan	Madame Hechache Salima
Monsieur Guimont Yves	Madame Montagut Amélie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la liste des commissaires à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits

Réfection toiture Gîtes préau (N° DE_034_2026)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la réparation et à la réfection de la toiture du gîte préau. en effet sous l'effet des intempéries répétées cet hiver la toiture du préau a subi des dommages conséquents, notamment une partie des tuiles du toit sont tombées.

Aussi ce dernier étant exposé aux aléas du temps il doit être impérativement refait. Aussi après avoir consulté les entreprises compétente et disponible, seule Charpente et Menuiserie du Sabarthès a pu répondre aux exigences d'une toiture en ardoise tout en respectant les contraintes budgétaires 2026. Ainsi le montant des travaux s'élève à 18 596€ HT

De plus Compte tenu de nos faibles ressources, la commune solliciterait le concours du département au titre du Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) et de la préfecture au titre de la Dotation Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

-Se prononce favorablement, sur le projet ci-dessus décrit

-Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches utiles pour le mener à bien et à demander les aides utiles à sa réalisation.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits

La séance est clôturée à 19H

Le Maire
Monsieur Bernard DEFFARGES